

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'AUBE – Arrêté n°2026_255
SCRUTIN DU 25 JUIN 2026**

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le 25 juin 2026 à 9h00 s'est réunie la commission départementale instituée par l'arrêté n°2026_161 du 4 mai 2026 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aube, dans les conditions prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion.

Madame Claudine KOLUDZKI est nommée Secrétaire.

Madame Raphaële LANTHIEZ, Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais, représente la liste présentée par l'Association des Maires de l'Aube et l'Association des Maires Ruraux de l'Aube.

Après vérification de la composition de la commission de dépouillement, Monsieur Thierry BLASCO, Président de la commission excuse Monsieur Olivier Lelievre qui sera représenté par son suppléant, Monsieur Julien Brousse.

Monsieur Thierry BLASCO, Président de la commission a déclaré le scrutin ouvert à 9h00.

Considérant l'arrêté n°2026_117 du 25 mars 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et désignation des représentants au conseil d'administration du Centre de Gestion de la FPT de l'Aube, la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 précité.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et les enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne prévue à cet effet sans être ouvertes.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

MOTIFS	NOMBRE
Non acheminées par la poste	
Parvenues au bureau de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin le mercredi 24 juin 2026 à 16h00	
Ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit visiblement	
Parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	
Contenant un nombre de voix différent de celles détenues par l'électeur	3
Autres cas	

Le Président a déclaré le scrutin clos à 11 H 45 heures

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

♦ Nombre d'électeurs inscrits dans le département	70
♦ Nombre total de voix détenues par les électeurs	935
♦ Nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion	34
♦ Nombre d'enveloppes correspondant au nombre de voix déposées dans l'urne	766

Le bureau de vote a procédé au dépouillement des votes et a dénombré :

♦ Total des voix attribuées aux électeurs	766
♦ Nombre de bulletins nuls	5
♦ Nombre de bulletins blancs	0
♦ Nombre de suffrages valablement exprimés	761

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

La liste déposée par l'Association des Maires de l'Aube et l'Association des Maires Ruraux de l'Aube et présentée par Madame Raphaële LANTHIEZ, Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais, obtient 761 voix.

Considérant les dispositions de l'article 8 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié et l'article 3 de l'arrêté n°2026_117 pris par le Président du CDG 10 fixant le nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube au titre des représentants des établissements publics affiliées à 2 sièges,

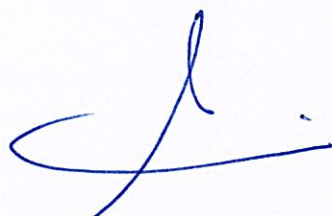
Sont déclarés élus :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANTS</u>	
1	Mme LANTHIEZ Raphaële Présidente de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS	1	Mr DUCHANGE Daniel Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AIX-VILLEMAUR-PALIS
2	Mr RESIDORI Jean-Philippe Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS DE CHAMPAGNE	2	Mr CERVANTES Jésus Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEUVRE-SOULAINES

Observations et réclamations :
.....
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos le jeudi 25 juin 2026 à 11 H 45 heures et signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,



Thierry BLASCO
Président du CDG 10

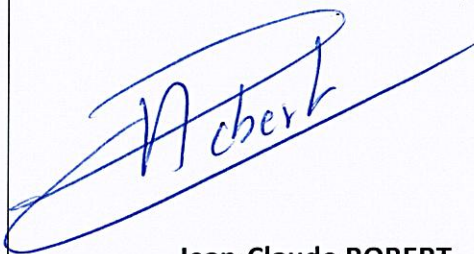
La Secrétaire,



Claudine KOLUDKZI

Les représentants de la Commission Départementale de recensement et de dépouillement des votes :

Maire de Mailly-le-Camp



Jean-Claude ROBERT

Maire de Saint-Mesmin



Patrice MASSON

Président de la Communauté
de Communes des Lacs de Champagne



Jean-Philippe RESIDORI

Directeur Général Adjoint
Ville de Troyes



Yannick CRISINEL

Responsable de pôle
Centre de Gestion de la FPT 10



Julien BROUSSE